

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022\_02\_28\_03-DE



**Landéda, le 21 février 2022**

## **CONSEIL MUNICIPAL du 28 février 2022**

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026**

**RAPPORT N°03-02/2022**

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc...

L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins.

L'échelle territoriale pertinente de signature d'une "Ctg" est celle qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter. Elle peut donc être indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité. A l'aune de l'intérêt des familles et des capacités d'action des acteurs locaux, c'est le plus souvent l'intercommunalité qui doit être privilégiée.

Le morcellement des compétences n'est pas un frein à une analyse territoriale large dans le cadre des Ctg. C'est pourquoi, il est possible de signer une Ctg à l'échelle intercommunale tout en conservant des compétences communales sur tout ou partie des services aux familles financés. La Ctg, cosignée par les maires concernés, témoigne alors d'une réflexion commune des élus à une échelle plus large.

En signant une Ctg, les collectivités locales concernées s'engagent à réfléchir et à co-construire le projet social du territoire dans le respect des compétences détenues par chacune d'entre elles.

**Contexte local :**

Un travail collectif est engagé depuis 2019 avec le projet éducatif des 13 communes du Pays des Abers (diagnostic local réalisé). Par ailleurs, différentes réunions se sont déroulées au cours de l'année 2021 pour évoquer les enjeux du nouveau cadre contractuel de la "Ctg".

**Méthode de travail :**

<b>APPROPRIATION DEMARCHE</b>	04/02/19	Réunion d'informations tout public (présentation réforme)
	25/09/20	Gr "Ressources Abers" (Lecture circulaire d'application de la Ctg)
	19/11/20	Formation nouveaux élus ( <i>annulée/confinement</i> )
	14/01/21	Bureau communautaire (Réforme + attendus Caf)
	16/02/21	Copil PEDT (réforme + attendus Caf+ intervention Morlaix communauté)
<b>DIAGNOSTIC</b>	<p><b>! : La Ctg se veut adaptable sur un diagnostic continu avec les "forces vives" locales :</b></p> <p><u>Décision</u> : appui sur les ressources existantes et/ou en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Diagnostic PEDT des 13 communes (validé en 2020 avec les champs petite enfance, enfance, jeunesse et parentalité)</li> <li>• Projet du territoire EPCI (en cours au 1<sup>er</sup> semestre 2021 avec accompagnement de l'Adeupa sur les éléments statistiques)</li> <li>• Démarches locales d'analyse des besoins sociaux (Plabennec, Plouguerneau et Lannilis à partir de septembre 2021).</li> </ul>	
<b>ORIENTATIONS ET PLAN D' ACTIONS</b>	22et 23/03/21	Ateliers collectifs (les enjeux dans 5 ans)
	25/05/21	Gr de travail Ctg "(les domaines possibles d'une Ctg)
	04/06/21	Gr "Ressources Abers" (bilan des coordinations)
	28/06/21	Gr de travail Ctg (croisements des démarches : PEDT, CLS et CTG)
	09 et 17/09/21	RDV Lannilis + Plabennec (bilan des coordinations)
	23/09/21	Gr de travail Ctg (validation des pistes de travail)
<b>VALIDATION POLITIQUE</b>	12/10/21	RDV EPCI, Plabennec et Lannilis (bilan des coordinations et attendus Caf)

	14/10/21	Comité PEDT + commission bloc local (présentation et validation des enjeux et de la feuille de route )
	02/12/21	Bureau communautaire (points clés réforme et les suites à donner)
	09/12/21	Délibération CA Caf sur projet de Ctg pour prise d'effet au 01/01/2022
	Déc 2021 ou 1 <sup>er</sup> trimestre 2022	Délibérations des 13 collectivités + EPCI
	Pour fin mars 2022	Signature convention Ctg entre la Caf et les 14 collectivités
<b>TRANSFERTS DES FINANCEMENTS</b>	1 <sup>er</sup> semestre 2023	Bascule des financements "ex Cej" en "bonus territoire Ctg" : avec prise d'effet au 01/01/2023

**Principes de fonctionnement du projet de Convention territoriale globale :**

- Mobiliser largement autour du projet : élus, professionnels, institutions, associations locales, familles du territoire
- S'appuyer sur les acquis du diagnostic PEDT 0-25 ans élaboré par les 13 communes
- Elargir ce projet éducatif enfance-jeunesse à une approche sociale des besoins
- Définir des orientations générales : une feuille de route adaptable dans le temps
- Donner du sens au projet afin qu'il réponde aux préoccupations/besoins exprimés par les populations
- Réfléchir sur différentes dimensions en parallèle : communale, bassins de vie, intercommunale, Pays de Brest
- Installer une organisation concertée et prenant en considération l'identité de chacun
- Réaliser des évaluations : des actions, de l'organisation mise place

**Les enjeux dégagés :**

(cf : compte rendu de la commission bloc local du 14/10/2021)

Le contenu de la CTG a été élaboré au croisement des démarches :

- Les ateliers « enjeux de la CTG »
- Le projet éducatif de territoire des 13 communes
- Le contrat local de santé

Fusion de ces projets et des enjeux autour de 4 axes thématiques :

- 1. Accompagnement de toutes les familles
- 2. Place et engagement des jeunes
- 3. Espace ressource pour les partenaires
- 4. Solidarité

**1. Thématique : Accompagnement de toutes les familles**

<b>Sous-thématiques</b>	<b>Exemple d'actions</b>
Définir collectivement la notion de « parentalité » 0-25 ans	Recherche action en pratiques sociales de parentalité
Réaliser des actions en prévention-santé	Auprès des parents de jeunes enfants Auprès des professionnels de la petite enfance Auprès des jeunes
Mener des actions de soutien à la parentalité	Développer les espaces d'accueil parents-enfants Créer une maison des familles avec un point écoute famille
Améliorer les réponses aux « besoins spécifiques » exprimés	Familles monoparentales Horaires spécifiques handicap
Réfléchir autour de la « continuité » des services	

d'accueil	
Améliorer l'accès à l'information sur les services existants	

### 1. Thématique : Place et engagement des jeunes

Sous-thématiques	Exemple d'actions
Créer et développer une information jeunesse	
Développer une offre de prévention ciblée sur ce public	PAEJ Unité mobile (CLS) Permanence Planning Familial (CPEF)
Animer les dispositifs partenariaux	Bourse aux initiatives de jeunes (On s'lance) Projets de départ en vacances (Sac'ados) Chantiers éducatifs (ex : argent de poche)
Réfléchir à un dispositif d'aide aux permis de conduire	
Mettre en place des actions de prévention en milieu festif	
Travailler sur la notion large « d'engagement des jeunes de la cité »	
Problématique spécifique des 18-25 ans : comment toucher ce public ? les relais possibles ?	

### 1. Des espaces « ressources » pour les partenaires.

Sous-thématiques	Exemple d'actions
Favoriser l'interconnaissance et l'émergence de nouvelles pratiques de travail	Organisation des « états généraux » des 0-25 ans Maintenir les réseaux d'échanges professionnels Développer la logique de travail en réseaux (ex : l'accès aux droits, l'inclusion numérique)
Soutenir et pérenniser les services d'accueil 0-25 ans	Exemple : petite enfance et accompagnement des projets sociaux des EAJE
Renforcer l'approche qualitative des projets et les valoriser	Créer une newsletter et être présent sur les réseaux sociaux
Organiser des analyses de pratiques et formation des acteurs	Exemple : à destination des professionnels jeunes
Collaborer sur des problématiques similaires	Réfléchir à harmoniser les prises en charge BAFA
Reconnaitre le rôle de la communauté des communes aux côtés des communes	Concernant les champs « social et insertion » Pour la création d'espace de dialogue/ partage.

### 1. Solidarité

Sous-thématiques	Exemple d'actions
Contribuer à la qualité du lien social et l'accueil des familles	
Faire participer de nouveaux acteurs identifiés sur les autres champs de la CTG	
Organiser des événements communs	
Mettre en place un groupe de travail « mobilité des personnes et des ressources de « santé-prévention »	
Travailler sur la question des logements spécifiques jeunes/ logements mixtes	

Vu l'avis favorable du comité de pilotage du projet éducatif de territoire 0-25 ans et de la commission Bloc Local et Solidarités du 14 octobre 2021.

**Je vous propose d'approuver la Convention Territoriale Globale 2022-2026.**



**Nombre de membres**

en exercice	= 26
Présents	= 21
Votants	= 26

**Délibération du conseil municipal**

**N°03-02/2022**

Réunion du 28 février 2022

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2022-2026**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POULLAIN, Philippe COAT, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Martine KERFOURN, Pascale BIHANNIC

Absents :

Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST

Alexandre TREGUER procuration à Laurent LE GOFF

Muriel COLLOMBAT donne procuration à David KERLAN

Hervé LOUARN donne procuration à Christine CHEVALIER

Christophe ARZUR donne procuration à Pascale BIHANNIC

Madame Martine KERFOURN a été élu(e) secrétaire de séance.

**Le conseil municipal,**

**Après en avoir délibéré par 26 voix Pour,**

**David KERLAN, rapporteur(e), entendu(e),**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

**ARTICLE 1** : Le Conseil Municipal approuve la convention territoriale globale 2022-2026.




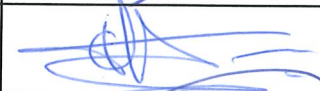






**ARTICLE 2** : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents nécessaires.

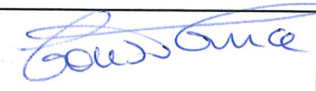



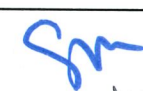






Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022\_02\_28\_03-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	Procurator
TRÉGUER Alexandre	Procurator
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procurator
LOUARN Hervé	Procurator

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie- Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
DENEZ Erwan	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	Procurator
BIHANNIC Pascale	

Envoyé en préfecture le 08/03/2022

Reçu en préfecture le 08/03/2022

Affiché le

ID : 029-212901011-20220228-2022\_02\_28\_03-DE